



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Saint-Étienne, le **4 AOUT 2022**

Service économie agricole et
développement rural

**Consultation du public – motifs de la
décision**

**Projet d'arrêté préfectoral portant
adoption de la charte d'engagement
des utilisateurs agricoles de produits
phytopharmaceutiques**

Affaire suivie par : PELLISSIER Franck / ROSE Tristan

**Soumis à consultation du public du 27
juin au 17 juillet 2022**

Le projet d'arrêté préfectoral qui a été soumis à consultation du public prévoit d'adopter la charte d'engagement départementale des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques proposée par la chambre d'agriculture de la Loire à la Préfète de la Loire.

Considérant la concertation effectuée par la chambre d'agriculture de la Loire pour établir la charte d'engagement départementale initialement approuvée en 2020,

Considérant les contributions apportées lors de la consultation publique effectuée sur le site internet des services de l'État dans la Loire sur le projet d'arrêté préfectoral portant adoption de la charte d'engagement des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques,

Considérant la synthèse qui a été faite des contributions du public justifiant la prise en compte de l'ensemble du cadre réglementaire par la charte d'engagement départementale en matière d'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour des usages agricoles dans le département de la Loire proposée par la chambre d'agriculture de la Loire,

Je propose d'adopter sans modifications le projet d'arrêté soumis à la consultation du public.

La directrice départementale
des territoires,



Elise REGNIER